

QUE la D<sup>re</sup> Marie Dubreuil-Charrois soit nommée membre médecin à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales, pour la période s'échelonnant du 5 octobre 2000 au 22 mars 2003;

QUE la D<sup>re</sup> Marie Dubreuil-Charrois bénéficie des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de la D<sup>re</sup> Marie Dubreuil-Charrois soit à Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

34924

Gouvernement du Québec

### **Décret 1147-2000, 27 septembre 2000**

CONCERNANT la nomination d'un membre médecin psychiatre à temps partiel et deux membres médecins à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affectés à la section des affaires sociales

ATTENDU QUE l'article 46 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) prévoit que, sous réserve des exceptions prévues à la loi, la durée du mandat d'un membre du Tribunal administratif du Québec est de cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi mentionne que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce Tribunal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du Québec et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres, édicté par le décret numéro 317-98 du 18 mars 1998, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection, dont il a désigné le président, pour examiner notamment la candidature de messieurs Jacques Drouin, Gilles Bélanger et Louis-Joseph Papineau;

ATTENDU QUE ce comité a soumis son rapport au secrétaire général associé et à la ministre de la Justice;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE, monsieur Jacques Drouin, psychiatre en pratique privée, soit nommé membre médecin psychiatre à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales, pour un mandat de cinq ans à compter du 16 octobre 2000;

QUE monsieur Gilles Bélanger, médecin ophtalmologiste, soit nommé membre médecin à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales, pour un mandat de cinq ans à compter du 2 octobre 2000;

QUE monsieur Louis-Joseph Papineau, médecin orthopédiste, soit nommé membre médecin à temps partiel du Tribunal administratif du Québec, affecté à la section des affaires sociales, pour un mandat de cinq ans à compter du 2 octobre 2000;

QUE messieurs Jacques Drouin, Gilles Bélanger et Louis-Joseph Papineau bénéficient des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec édicté par le décret numéro 318-98 du 18 mars 1998 et ses modifications subséquentes;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de messieurs Jacques Drouin, Gilles Bélanger et Louis-Joseph Papineau soit à Montréal.

*Le greffier du Conseil exécutif*  
MICHEL NOËL DE TILLY

34925

Gouvernement du Québec

### **Décret 1151-2000, 27 septembre 2000**

CONCERNANT les transactions et opérations de la Société de développement de la Baie James et ses filiales sujettes à l'autorisation du gouvernement

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8), tel que remplacé par l'article 4 de la Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James (1999, c. 69), la Société et chacune de ses filiales doivent, sauf dans les